

**MISSION « CULTURE »
ET COMPTE D’AFFECTATION SPÉCIALE
« CINÉMA, AUDIOVISUEL ET EXPRESSION RADIOPHONIQUE LOCALE »**

M. Yann Gaillard, rapporteur spécial

PRINCIPALES OBSERVATIONS DE VOTRE RAPPORTEUR SPÉCIAL	3
I. OBSERVATIONS LIMINAIRES	3
A. APERÇU GÉNÉRAL DE L’EXÉCUTION 2007.....	3
1. <i>Un taux élevé de consommation des crédits</i>	3
2. <i>Des mouvements de crédits en gestion de faible ampleur</i>	5
B. LA QUESTION DE LA SOUTENABILITÉ DE LA DÉPENSE : QUEL FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ?.....	7
C. LA QUESTION DE L’ORGANISATION INTERNE DU MINISTÈRE	7
1. <i>Le poids important des directions régionales des affaires culturelles dans la programmation</i>	7
2. <i>Des incertitudes sur le nombre d’emplois des opérateurs</i>	8
II. ANALYSE PAR PROGRAMME	9
A. PROGRAMME 175 « PATRIMOINES ».....	9
1. <i>Performance : des progrès à conforter</i>	9
2. <i>Exécution budgétaire : la question de l’INRAP</i>	10
B. PROGRAMME 131 « CRÉATION ».....	11
1. <i>Des résultats qui ne sont pas à la hauteur des objectifs</i>	11
2. <i>Exécution budgétaire : un abondement en cours d’exécution lié aux décisions de dégel</i>	12
C. PROGRAMME 224 « TRANSMISSION DES SAVOIRS ET DÉMOCRATISATION DE LA CULTURE ».....	12
1. <i>Appréciation de la performance : des données relativement satisfaisantes</i>	12
2. <i>Le rattachement des SDAP aux DRAC</i>	13
D. LE COMPTE D’AFFECTATION SPÉCIALE « CINÉMA, AUDIOVISUEL ET EXPRESSION RADIOPHONIQUE LOCALE ».....	13
1. <i>Une performance en demi-teinte</i>	13
2. <i>2007 : une année de mutations pour le Centre national de la cinématographie et le Fonds de soutien à l’expression radiophonique locale</i>	14

PRINCIPALES OBSERVATIONS DE VOTRE RAPPORTEUR SPECIAL

1. Les **reports de crédits du programme « Patrimoines »** posent la question d'une **capacité des chantiers à utiliser l'ensemble des crédits** ainsi mis à disposition
2. Une **expérimentation** pourrait être conduite **dans les directions régionales des affaires culturelles (DRAC)** pour favoriser le recours à la **fongibilité asymétrique**.
3. Une **clarification** est nécessaire sur le **nombre d'emplois des opérateurs**.
4. **Tous les opérateurs doivent être présentés de manière détaillée dans le RAP 2007**, notamment l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).
5. **Stabiliser les objectifs et indicateurs de performance** pour disposer de séries statistiques à long terme.
6. **Prévoir** en amont de l'exécution budgétaire, entre le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique, d'une part, le ministère de la culture et de la communication, d'autre part, les levées de crédits mis en réserve.
7. Poursuivre le **rattachement des services départementaux de l'architecture et du patrimoine (SDAP) aux DRAC**.
8. Dans le cadre de la réforme du Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER), **accroître la part des aides accordées de manière sélective**.

I. OBSERVATIONS LIMINAIRES

En 2007, les crédits de la mission « Culture » ont atteint 2,77 milliards d'euros en crédits de paiement (CP) et 2,75 milliards d'euros en autorisations d'engagement, répartis entre trois programmes :

- le programme 175 « Patrimoines » (1,15 milliard d'euros en AE et en CP) ;

- le programme 131 « Création » (789 millions d'euros en AE et 795 millions d'euros en CP) ;

- le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » (804 millions d'euros en AE et 826 millions d'euros en CP).

Les trois priorités du programme 224 reflètent son caractère transversal et l'hétérogénéité de ses actions :

- améliorer l'attractivité de l'enseignement supérieur, notamment aux fins d'une insertion professionnelle optimale des diplômés ;

- favoriser l'accès à la culture et le dialogue interculturel ;

- promouvoir les échanges culturels internationaux.

A. APERÇU GÉNÉRAL DE L'EXÉCUTION 2007

1. Un taux élevé de consommation des crédits

Comme le montre le tableau ci-dessous, le taux de consommation des crédits en 2007 s'élève à 99,0 % en autorisations d'engagement, et à 99,6 % en crédits de paiement.

Ce taux, très élevé, reflète quelques disparités :

- les crédits des programmes « Patrimoine » et « Création » ont été presque intégralement consommés en 2007, tant en AE qu'en CP,

- le taux de consommation des crédits du programme « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » est un peu plus bas, atteignant 97,3 % en AE.

Consommation des crédits en 2007 relevant du ministère de la culture

Autorisations d'engagement

(en euros)

	Crédits ouverts	Crédits répartis	Consommation par titre				Tx exécution
			Titre 3	Titre 5 *	Titre 6	TOTAL	
Patrimoines 175	1 043 181 774	1 019 948 292	619 440 827	212 053 851	179 228 316	1 010 722 994	99,1%
Création 131	734 265 864	734 258 600	314 482 547	6 557 334	412 343 585	733 383 465	99,9%
Transmission 224	463 402 507	464 252 473	229 948 101	20 596 596	201 398 311	451 943 008	97,3%
Total Mission Culture	2 240 850 145	2 218 459 365	1 163 871 475	239 207 780	792 970 213	2 196 049 468	99,0%
Recherche 186	115 427 425	115 104 041	108 724 104	391 861	5 427 767	114 543 732	99,5%
TOTAL	2 356 277 570	2 333 563 406	1 272 595 579	239 599 641	798 397 980	2 310 593 200	99,0%

Crédits de paiement

	Crédits ouverts	Crédits répartis	Consommation par titre				Tx exécution
			Titre 3	Titre 5	Titre 6	TOTAL	
Patrimoines 175	1 046 405 510	1 014 413 193	639 655 337	211 647 063	158 301 113	1 009 603 514	99,5%
Création 131	740 611 256	740 603 992	311 788 944	10 110 585	417 317 282	739 216 810	99,8%
Transmission 224	476 999 774	476 317 165	227 422 073	34 712 374	211 983 566	474 118 014	99,5%
Total Mission Culture	2 264 016 540	2 231 334 350	1 178 866 354	256 470 022	787 601 961	2 222 938 338	99,6%
Recherche 186	114 211 653	114 175 153	107 777 606	454 998	5 811 143	114 043 747	99,9%
TOTAL	2 378 228 193	2 345 509 503	1 286 643 961	256 925 020	793 413 104	2 336 982 085	99,6%

* Il s'agit des AE engagées de l'exercice 2007

Source : ministère de la culture et de la communication

2. Des mouvements de crédits en gestion de faible ampleur

Les mouvements de crédits en exécution, détaillés dans le tableau ci-après, sont d'une ampleur relativement limitée.

En loi de finances rectificative, les crédits de la mission ont été diminués de 2,74 millions d'euros en AE (soit 0,1 % des crédits ouverts en loi de finances initiale, LFI) et 7,04 millions d'euros en CP (soit 0,3 % des crédits ouverts en LFI).

L'ouverture de crédits en décrets d'avance a conduit à des annulations, pour la mission « Culture », à hauteur de 5,86 millions d'euros en AE (soit 0,2 % des crédits ouverts en LFI) et 2,00 millions d'euros en CP (soit 0,1 % des crédits ouverts en LFI).

Sur l'ensemble de la mission, **les reports de crédits de paiement s'élèvent toutefois à 87,72 millions d'euros, soit près de 3 % de l'ensemble des crédits ouverts.**

Les reports de crédits concernent essentiellement le programme « Patrimoine », à hauteur de 84,03 millions d'euros : comme il l'a été précisé à votre rapporteur spécial dans la réponse à son questionnaire budgétaire, ce montant correspond à des **fonds de concours tardifs**, dont la majorité (70 millions d'euros) provenait du Centre des monuments nationaux (CMN). Il s'agit d'une fraction du produit des droits de mutation à titre onéreux attribuée au CMN pour le financement des travaux sur les monuments historiques.

Plus précisément, ces reports relèvent donc essentiellement du titre 5 et de l'action n° 1 « Patrimoine monumental ».

La fongibilité asymétrique a été faiblement utilisée : elle a diminué les crédits de personnel du titre 2, au profit des autres titres, **pour un montant de 2,21 millions d'euros.**

La fongibilité asymétrique n'a concerné que deux des trois programmes de la mission :

- le programme 175 « Patrimoines » : 1,49 million d'euros, soit 1 % des crédits du titre 2 ;

- le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » : 0,72 million d'euros, soit 0,2 % des crédits de titre 2 de ce programme.

Exécution 2007 : mouvements de crédits au sein de la mission « Culture »

(en millions d'euros)

Programme		LFI		Reports		Fonds de concours		LFR		Décrets de transferts *		Décrets de virement **		Décrets d'annulation ***		Décrets d'avance ****		Mouvements de fongibilité asymétrique		Crédits ouverts	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
PGM 175	Titre 2	147,04	147,04			0,10	0,10			-0,08	-0,08							-1,49	-1,49	145,57	145,57
	Hors titre 2	979,91	889,48	4,60	84,03	90,87	105,10			1,34	1,41	-1,67	-6,27	-3,00	-3,00	-2,68	-0,91	1,49	1,49	1 070,86	1 071,33
	Total	1 126,96	1 036,52	4,60	84,03	90,97	105,20	0,00	0,00	1,26	1,34	-1,67	-6,27	-3,00	-3,00	-2,68	-0,91	0,00	0,00	1 216,44	1 216,91
PGM 131	Titre 2	56,89	56,89							-0,03	-0,03									56,86	56,86
	Hors titre 2	733,83	740,71	0,44	0,65	2,29	2,29		-4,30			1,52	6,12			-1,85	-0,59			736,23	744,87
	Total	790,72	797,60	0,44	0,65	2,29	2,29	0,00	-4,30	-0,03	-0,03	1,52	6,12	0,00	0,00	-1,85	-0,59	0,00	0,00	793,08	801,73
PGM 224	Titre 2	371,95	371,95			0,04	0,04	0,02	0,02	-17,34	-17,34							-0,72	-0,72	353,94	353,94
	Hors titre 2	469,97	481,54	0,43	3,04	2,56	2,56	-2,76	-2,76	0,00	0,00	0,15	0,15			-1,33	-0,49	0,72	0,72	469,76	484,77
	Total	841,92	853,49	0,43	3,04	2,60	2,60	-2,74	-2,74	-17,34	-17,34	0,15	0,15	0,00	0,00	-1,33	-0,49	0,00	0,00	823,71	838,71
Total mission « Culture »	Titre 2	575,88	575,88	0,00	0,00	0,14	0,14	0,02	0,02	-17,45	-17,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2,21	-2,21	556,38	556,38
	Hors titre 2	2 183,72	2 111,73	5,48	87,72	95,72	109,95	-2,76	-7,06	1,34	1,42	0,00	0,00	-3,00	-3,00	-5,86	-2,00	2,21	2,21	2 276,85	2 300,97
	Total	2 759,59	2 687,61	5,48	87,72	95,86	110,09	-2,74	-7,04	-16,11	-16,03	0,00	0,00	-3,00	-3,00	-5,86	-2,00	0,00	0,00	2 833,23	2 857,35

* Il s'agit des décrets n° 2007-517, 2007-1249, 2007-1472, 2007-1651, 2007-1713, 2007-1718 et 2007-1782

** Il s'agit du décret n° 2007-1698

*** Il s'agit des décrets n° 2007-1263 et 2007-1771

**** Il s'agit des décrets n° 2007-1529 et 2007-524

Source : ministère de la culture et de la communication

B. LA QUESTION DE LA SOUTENABILITÉ DE LA DÉPENSE : QUEL FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ?

Lors de l'examen des crédits de la mission « Culture » inscrits au projet de loi de règlement pour 2006, votre rapporteur spécial s'était déjà interrogé sur la **soutenabilité des dépenses d'investissement, en pointant l'absence de programmation pluriannuelle à moyen terme.**

De fait, ces interrogations demeurent : comme il a été souligné plus haut, **le montant des reports des CP du programme « Patrimoine » s'élève à 84 millions d'euros, soit près du tiers des crédits ouverts au titre de la gestion 2006, et plus de cinq fois les montants reportés en 2006.**

Selon les réponses fournies à votre rapporteur spécial dans son questionnaire budgétaire, *« la priorité accordée aux monuments historiques s'est traduite en 2007 par l'affectation d'une fraction du produit des droits de mutation à titre onéreux au Centre des monuments nationaux (CMN) destinée à assurer les opérations de maîtrise d'ouvrage sur les monuments nationaux relevant de sa gestion et sur des monuments appartenant à l'Etat. Ces crédits ont complété le plan de relance mis en œuvre à l'automne 2006 visant au redémarrage des chantiers ralentis ou arrêtés en 2006 sur les monuments appartenant à l'Etat. Au montant de 70 millions d'euros en AE et en CP, inscrits en loi de finances en 2007, se sont ajoutés 70 millions d'euros de CP versés en fin d'année 2006, reportés et consommés en 2007 ».*

Sans remettre en question la nécessité de développer le patrimoine, votre rapporteur spécial souligne la **probable entrée dans un cycle de sous-consommation et de reports.** Dans ces conditions, il y a lieu de s'interroger sur l'aptitude des services déconcentrés à programmer leurs activités, dans le domaine patrimonial, en début d'exercice. En outre, le risque existe d'un ajustement brutal à la baisse du niveau des crédits.

C. LA QUESTION DE L'ORGANISATION INTERNE DU MINISTÈRE

1. Le poids important des directions régionales des affaires culturelles dans la programmation

Dans son récent rapport d'information sur l'application de la LOLF dans les directions régionales des affaires culturelles (DRAC)¹, votre rapporteur spécial avait souligné **le poids important des DRAC dans la programmation budgétaire** : de fait, une programmation pluriannuelle des investissements doit pouvoir s'opérer au niveau des DRAC.

¹ Sénat, rapport n° 386 (2007-2008).

L'exécution budgétaire 2007 conduit à la réaffirmation de plusieurs propositions formulées à l'issue de ce contrôle budgétaire :

- **conforter les secrétaires généraux de programme**, notamment vis-à-vis des secrétaires généraux de direction d'administration centrale, pour renforcer le dialogue de gestion entre les DRAC et les administrations centrales ;

- mettre en œuvre dans quelques DRAC **une expérimentation de fusion des trois budgets opérationnels de programme (BOP) de la mission « Culture »** et évaluer en conséquence les performances de gestion obtenues ; en effet, la taille trop réduite de certains BOP limite l'exercice de la fongibilité, les directeurs régionaux des affaires culturelles ayant déploré, de surcroît, avoir perdu une partie de la large autonomie dont ils disposaient, en la matière, lors des expérimentations conduites avant l'entrée en vigueur de la LOLF ;

- mettre en œuvre dans quelques DRAC **une expérimentation permettant l'exercice de la fongibilité asymétrique** prévue par la LOLF.

2. Des incertitudes sur le nombre d'emplois des opérateurs

Une autre spécificité de la mission « Culture » est **le rôle joué par les opérateurs de l'Etat**. Si celle-ci se justifie au regard de la nécessaire autonomie dans la conduite des politiques culturelles, elle doit répondre aux principes de transparence et d'efficacité définis par la LOLF.

Or, comme le souligne la Cour des comptes dans sa note sur l'exécution du budget 2007, **l'écart de 374 emplois équivalents temps plein travaillés (ETPT)**, entre les prévisions 2007 effectuées en décembre 2006 (soit 22.604 ETPT) et celles produites en décembre 2007 (soit 22.978 ETPT), **traduit manifestement des lacunes d'ordre méthodologique, ainsi que des marges de progrès dans le pilotage de ces organismes par le ministère de la culture et de la communication.**

Toujours en ce qui concerne les opérateurs, votre rapporteur spécial déplore que, comme l'an dernier, **l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) ne fasse toujours l'objet d'aucune présentation détaillée dans le RAP 2007.**

II. ANALYSE PAR PROGRAMME

A. PROGRAMME 175 « PATRIMOINES »

1. Performance : des progrès à conforter

70 % des indicateurs¹ du programme présentent des résultats supérieurs ou égaux à la prévision et 30 % affichent des résultats moins bons.

Indicateurs de performance du programme 175

	Supérieur ou égal à la prévision	Inférieur à la prévision	Non exploitable
Objectif 1	1	2	0
Objectif 2	3	1	0
Objectif 3	3	0	0
Total	7	3	0
%	70,00%	30,00%	0,00%

Source : commission des finances, d'après le rapport annuel de performances 2007

La mesure de la performance progresse nettement par rapport à 2006, puisque 22 des 24 sous-indicateurs sont renseignés, soit un taux de 92 % (contre 76 % en 2006) et la majorité des objectifs sont atteints.

Votre rapporteur spécial formule toutefois des réserves méthodologiques sur l'appréciation de la performance de ce programme, ces remarques étant également valables pour les autres programmes de la mission « Culture » :

- d'une part, les données sont collectées auprès des services dédiés par un outil informatique spécifique, l'application OPUS (Outil de Pilotage à l'Usage des Services) ; or, les conditions de recueil des données statistiques ne sont pas homogènes, notamment auprès des opérateurs, dont beaucoup n'atteignent pas la taille critique nécessaire pour se doter de dispositifs de contrôle interne de gestion ;

- d'autre part, les changements dans objectifs et indicateurs de performance d'un exercice à un autre ne permettent pas d'élaborer des séries statistiques à long terme.

Sous ces réserves, des progrès restent à opérer en ce qui concerne l'amélioration des procédures de protection des collections : la part des crédits alloués à la conservation préventive, par rapport à l'ensemble des crédits dédiés à la restauration, n'a atteint que 11 % en 2007 (contre 12,69 % en 2006, alors que le niveau préconisé en 2010 par l'audit de modernisation s'élève à 15 %). Le rapport annuel de performances (RAP) précise que cette

¹ Pour ces calculs, indicateurs et sous-indicateurs valent pour 1, et sont comparées les colonnes « 2007 Prévision PAP 2007 » et « 2007 Réalisation ».

dégradation découle mécaniquement d'une augmentation du total des crédits alloués à la restauration. Cette réponse est décevante, dans la mesure où elle signifie que la protection des collections ne serait pas une priorité. La fongibilité des dépenses pourrait permettre, au contraire, de maintenir la part des crédits affectés à la conservation préventive.

2. Exécution budgétaire : la question de l'INRAP

Comme le souligne le rapport annuel budgétaire et comptable, les principaux écarts entre la programmation et la réalisation correspondent à **des mouvements des BOP centraux vers les BOP locaux**, faute d'une capacité suffisante des services déconcentrés à répartir leurs crédits en début d'exercice.

Dans le prolongement de ses travaux sur l'archéologie préventive¹, votre rapporteur spécial réitère, par ailleurs, sa demande **que des objectifs de performance soient fixés à l'INRAP², dans le cadre d'un contrat de performance**. Il avait également jugé nécessaire d'encadrer les recrutements, en fixant un délai de traitement moyen des fouilles archéologiques qui convienne tant aux entreprises qu'aux collectivités territoriales concernées.

Soulignant les besoins budgétaires de l'INRAP, votre rapporteur avait proposé, par voie d'amendement, que des crédits budgétaires permettent d'atteindre l'équilibre financier de l'établissement public : de fait, compte tenu de la mise en réserve de crédits à hauteur de 190.000 euros, l'enveloppe de crédits prévue à ce titre en 2007 a été entièrement consommée, soit 8,81 millions d'euros en AE et en CP. Il faut, par ailleurs, saluer l'amélioration, dès 2006, du recouvrement de la redevance d'archéologie préventive, dont le produit avait augmenté de 32 millions d'euros en 2005 à 66,6 millions d'euros en 2006. Ce mouvement doit se poursuivre, puisque le taux de la redevance a été réévalué de 0,37 à 0,38 euro par mètre carré pour la période du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008.

¹ Sénat, rapport n° 440 (2004-2005).

² L'INRAP n'est mentionné qu'au titre des emplois des opérateurs, p. 66 du RAP. Sur les 17 opérateurs ainsi listés, seuls quatre font l'objet d'une présentation détaillée : la Bibliothèque nationale de France, le Centre national d'art et de culture – Georges Pompidou, le Musée du Louvre et le Centre des monuments nationaux.

B. PROGRAMME 131 « CRÉATION »

1. Des résultats qui ne sont pas à la hauteur des objectifs

23 % des indicateurs¹ du programme présentent des résultats **supérieurs ou égaux** à la prévision, 62 % affichent des résultats moins bons et 15 % sont inexploitables, faute d'un renseignement suffisant des sous-indicateurs.

Indicateurs de performance du programme 131

	<i>Supérieur ou égal à la prévision</i>	<i>Inférieur à la prévision</i>	<i>Non exploitable</i>
Objectif 1	2	2	0
Objectif 2	0	3	0
Objectif 3	0	2	1
Objectif 4	1	1	1
Total	3	8	2
%	23,08%	61,54%	15,38%

Source : commission des finances, d'après le rapport annuel de performances 2007

Les résultats atteints en matière de performance sont en dessous des prévisions du projet annuel de performances (PAP) pour 2007 en ce qui concerne deux des quatre indicateurs du programme :

- pour l'objectif n° 2 « Donner des bases économiques et professionnelles solides à la création », **la part élevée des charges fixes dans les budgets des structures subventionnées** (67 %, alors que la prévision du PAP 2007 s'établit à 53 %) proviendrait, selon le RAP, d'une réévaluation plus conforme à la réalité des coûts ; un tel écart avec la prévision ne manque toutefois pas de surprendre votre rapporteur spécial, même s'il prend bonne note de certaines tendances lourdes (comme l'augmentation des charges de gestion des bâtiments, ou encore des honoraires des avocats) dont la part devrait être mieux appréciée dans l'évolution de cet indicateur ;

- pour l'objectif n° 3, relatif à la fréquentation des lieux culturels subventionnés, si la fréquentation globale du spectacle vivant (2,78 millions) et des arts plastiques (1,64 million) est conforme aux prévisions, la part du public scolaire dans les données de fréquentation (13 % pour le spectacle vivant et 15,34 % pour les arts plastiques) reste en deçà des objectifs. Par ailleurs, les dernières données disponibles sur la fréquentation des institutions consacrées au livre et à la lecture datent de 2005, alors que votre rapporteur spécial s'interroge sur l'absence de sous-indicateur relatif à la part du public scolaire dans ces institutions.

¹ Pour ces calculs, indicateurs et sous-indicateurs valent pour 1, et sont comparées les colonnes « 2007 Prévision PAP 2007 » et « 2007 Réalisation ».

2. Exécution budgétaire : un abondement en cours d'exécution lié aux décisions de dégel

L'exécution 2007 a été facilitée par les décisions de « dégel » des crédits prises en cours d'exercice, alors que la programmation budgétaire initiale avait intégré la prise en compte d'une réserve de précaution.

Cette situation a été tout particulièrement favorable aux crédits du programme « Création » (16,8 millions d'euros de crédits « dégelés », auxquels s'ajoute un transfert à hauteur de 6 millions d'euros du programme « Patrimoine »).

Le rapport 2007 du contrôleur budgétaire souligne par ailleurs un point spécifique, au titre des contrôles *a priori* : le versement d'une subvention à la Philharmonie de Paris, laquelle juridiquement ne devrait pas recevoir de subvention d'investissement.

C. PROGRAMME 224 « TRANSMISSION DES SAVOIRS ET DÉMOCRATISATION DE LA CULTURE »

1. Appréciation de la performance : des données relativement satisfaisantes

66 % des indicateurs¹ du programme présentent des résultats supérieurs ou égaux à la prévision, 17 % affichent des résultats moins bons et 17 % sont inexploitable.

Indicateurs de performance du programme 224

	<i>Supérieur ou égal à la prévision</i>	<i>Inférieur à la prévision</i>	<i>Non exploitable</i>
Objectif 1	0	0	1
Objectif 2	1	0	0
Objectif 3	2	0	0
Objectif 4	1	0	0
Objectif 5	1	1	0
Total	4	1	1
%	66,67%	16,67%	16,67%

Source : commission des finances, d'après le rapport annuel de performances 2007

Le petit nombre d'objectifs et d'indicateurs de performance du programme incite à une certaine **prudence dans l'interprétation des résultats**.

Parmi les points positifs, il convient de relever une **diminution de 5 % des coûts de la fonction soutien par agent** (hors charges immobilières),

¹ Pour ces calculs, indicateurs et sous-indicateurs valent pour 1, et sont comparées les colonnes « 2007 Prévision PAP 2007 » et « 2007 Réalisation ».

laquelle aurait toutefois gagné à être mieux explicitée dans le RAP : provient-elle d'une révision des procédures de marchés publics, d'économies de gestion et, si oui, sur quels postes ?

Par ailleurs, un certain retard dans la collecte des données 2007 est à relever pour l'objectif n° 1, mesurant le taux d'insertion dans l'emploi, en adéquation avec leur formation, des diplômés des écoles relevant du ministère de la culture et de la communication, trois ans après la fin de leurs études. Les cibles à atteindre pourraient, par ailleurs, être affinées : par exemple, un taux « *supérieur à 75 %* » dans les écoles d'architecture n'est guère ambitieux au regard des résultats atteints en 2005 (73,3 %) et 2006 (73,5 %).

2. Le rattachement des SDAP aux DRAC

Comme pour les autres programmes de la mission, la levée de la réserve a entraîné un écart de 6,1 millions d'euros entre les prévisions et l'exécution. Par ailleurs, les reports, non pris en compte dans la programmation budgétaire initiale, ont porté sur 3 millions d'euros.

Dans la mesure où ce programme regroupe les fonctions « soutien » du ministère de la culture, votre rapporteur spécial souhaite réaffirmer la **nécessité de poursuivre le rattachement, déjà engagé en termes de procédures, des services départementaux de l'architecture et du patrimoine (SDAP) aux DRAC.**

Cette proposition ancienne de votre rapporteur spécial doit permettre de mieux articuler les politiques en matière d'architecture et de patrimoine mises en œuvre par ces deux niveaux déconcentrés, aux missions complémentaires.

D. LE COMPTE D'AFFECTION SPÉCIALE « CINÉMA, AUDIOVISUEL ET EXPRESSION RADIOPHONIQUE LOCALE »

1. Une performance en demi-teinte

La mesure de la performance reflète la **diversité** des actions figurant dans le compte d'affectation spéciale « Cinéma, audiovisuel et expression radiophonique locale » :

- pour le programme 711 « Industries cinématographiques », cinq des neuf indicateurs pouvant être mesurés ont été atteints ou dépassés (soit un taux de 55 %) ; on notera en particulier un **recul du nombre de films français montrés en salle à l'étranger** (310, contre 355 en 2006 et 352 en 2005) ;

- s'agissant du programme 712 « Industries audiovisuelles », seul un des quatre indicateurs mesurables (soit 25 %) a été atteint : un des aspects les plus saillants est la **diminution (80 %) du volume et du montant des aides attribuées aux producteurs indépendants**, par rapport à la production aidée

totale, ce que le ministère de la culture et de la communication explique dans le RAP par une montée en puissance des filiales des chaînes de télévision historiques ;

- en ce qui concerne le programme 713 « Soutien à l'expression radiophonique locale », deux des trois indicateurs de performance (soit 67 %) ont été atteints ou dépassés : si 92 % des radios aidées ont bénéficié d'une subvention versée de manière sélective et non automatique, la part de ces subventions sélectives dans l'ensemble de celles versées par le Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) n'a atteint que 17,2 %, alors que l'objectif du PAP 2007 était de 18,5 %.

2. 2007 : une année de mutations pour le Centre national de la cinématographie et le Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale

Ces résultats en demi-teinte en ce qui concerne la performance ont été obtenus dans un contexte de mutations, tant pour le Centre national de la cinématographie (CNC) que pour le Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) :

- le CNC poursuit son évolution vers un soutien accru à l'écriture et au développement, en amont de la production : les aides au développement de programmes audiovisuels ont augmenté de 50 % en 2007 ;

- le 28 février 2007 est entré en vigueur le décret n° 2006-1067 du 25 août 2006 portant réforme de la gestion du FSER, tendant à la fois à une amélioration des circuits d'instruction des dossiers et de versement des subventions, et à une augmentation de la part des subventions accordées de manière sélective.